

Monsieur Adrien Zeller
Président de la Région Alsace
1 place du Wacken
BP 91006
67070 Strasbourg Cedex

Lettre ouverte

Monsieur le Président,

Je vous ai écouté dimanche à Strasbourg lors de Yom Hashoah. Un passage de votre discours, que je cite de mémoire, nous a profondément choqués : « *Ce qui m'a frappé [...] c'est l'unicité du génocide des Juifs, [...]* », puis en hésitant sur ces mots : « *Nous avons eu les massacres des Hutu¹ et des Tutsi [...]* ».

Savez-vous qu'il reste trois groupes de personnes dans le monde qui parlent de la même manière que vous des événements du Rwanda ? Ces groupes sont : certains membres des Eglises, ceux qui veulent défendre les autorités françaises contre les accusations de complicité dans le génocide des Tutsi et les génocidaires du « Hutu power », tels qu'ils se sont autoproclamés. Par exemple, le colonel Bagosora, condamné pour génocide par le Tribunal pénal international pour le Rwanda ne reconnaît, pour sa défense, que des « massacres excessifs ».

Parler vaguement de « massacres des Hutu et des Tutsi » est une manière d'entretenir l'idée fausse que les événements du Rwanda ne relèveraient que « d'affrontements interethniques ». Oseriez-vous dire que la deuxième guerre mondiale fut un affrontement interethnique entre les Allemands et les Juifs ? Les bombardements de villes allemandes ont fait des dizaines de milliers de morts parmi les civils visés par cette stratégie anti-cités des alliés. Oseriez-vous les mettre sur le même plan que le génocide des Juifs ?

Nos autorités savaient ce qui se préparait au Rwanda. Par exemple, si vous consultiez le journal Le Monde du 4 février 1964, trente ans avant le génocide de 1994, vous y verriez un article avec le titre suivant : « *L'extermination des Tutsis - Les massacres du Ruanda sont la manifestation d'une haine raciale soigneusement entretenue* ». Si vous consultiez, dans les archives de France 2, le journal télévisé de Bruno Masure du 24 janvier 1993 à 20 heures vous y entendriez dire : « *Ce qui nous a beaucoup frappés au Rwanda, c'est à la fois l'ampleur de ces violations [des droits de l'homme], la systématisation, l'organisation même de ces massacres. On a parlé d'affrontements ethniques, mais en réalité il s'agit de beaucoup plus [...]: c'est une politique organisée que nous avons pu vérifier [...]. On sent que, derrière tout cela, il y a un mécanisme qui se met en route. On a parlé de purification ethnique, de génocide, de crimes contre l'humanité dans le rapport que notre Commission [internationale d'enquête] a établi, et nous insistons beaucoup sur ces mots* ». Propos de notre ami regretté, Jean Carbonare², quinze mois avant le génocide.

Les événements de 1994 au Rwanda ont confirmé la pertinence de ces propos, d'autres diraient leur caractère prophétique. Les sénateurs belges, puis les députés français, enfin l'ONU et l'OUA³ ont souligné,

sans l'ombre d'une ambiguïté dans leurs rapports et rejoignant ainsi les conclusions des ONG internationales, la constatation d'un seul génocide : celui des Tutsi. Créé par une résolution des Nations Unies pour juger les plus hauts responsables du génocide, le Tribunal pénal international pour le Rwanda a confirmé dans ses décisions cette qualification de génocide. Des tribunaux nationaux⁴ l'ont également confirmée. Le génocide des Juifs a été défini et constaté par des instances du même ordre, avant la création de l'ONU.

Ces événements graves et complexes méritent une attention particulière. Ma lettre n'est qu'une alerte. Vous avez eu l'honnêteté de dire dans votre discours qu'il ne s'agissait que de « votre sentiment personnel ». Mon seul souci de respecter la commémoration de la Shoah m'a conduit à ne pas vous interpeller publiquement ce dimanche. Mais certains penseront que j'ai peut-être eu tort de ne pas le faire alors que l'on parlait de vigilance contre la banalisation du génocide ou le négationnisme et de la prévention d'autres génocides.

Je vous demande donc instamment, Monsieur le Président, de vous informer ailleurs qu'auprès de ceux qui veulent relativiser leur implication dans le génocide des Tutsi. C'est une question d'honnêteté. Le génocide des Juifs a généré en France des errances comme celles de Robert Faurisson ou de Jean-Marie Le Pen ; celui des Tutsi a généré celles de Pierre Péan, du juge Bruguière et de quelques autres.

Bien entendu nous sommes prêts à vous rencontrer pour approfondir avec vous ces sujets si vous souhaitez en avoir une meilleure connaissance, ce que laisse d'ailleurs entendre votre tentative d'en parler. Mais que vaut un « sentiment personnel » éloigné et évasif face à une violence d'Etat d'une telle ampleur et d'une telle détermination pour ceux qui en furent trop proches et ceux qui en scrutèrent l'échine ? Votre raison devrait se mêler à votre sentiment pour se mobiliser contre ces crimes d'Etats.

En ce qui concerne « l'unicité », j'étais assis ce dimanche parmi la communauté juive et les autres communautés victimes des génocides nazis, à côté de mon épouse d'origine rwandaise qui avait, à l'époque, une carte d'identité sur laquelle était inscrit le mot « Tutsi ». J'avais aussi salué ce jour là le représentant de la communauté des Arméniens de Strasbourg. Plusieurs représentants de la communauté juive ont tenu à dire, vous l'avez entendu, que d'autres groupes humains ont été victimes des mêmes objectifs d'extermination sans faille et donc, implicitement, que cette « unicité » est un leurre.

La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, adoptée à Paris le 9 décembre 1948, souligne que les Nations Unies ne crurent pas à cette « unicité ». Le « Hutu power » leur donna raison, avec le soutien étroit des autorités françaises. Encore. Hélas, les Nations Unies perdirent la Mémoire. J'espère que ce ne fût pas à cause de l'in vraisemblable « unicité » de la Shoah. Plus jamais ça ?

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer mes salutations distinguées.

Emmanuel Cattier,
Membre de la Commission d'enquête citoyenne sur l'implication de la France dans le génocide des Tutsi⁵.

¹ Les spécialistes du Rwanda ne mettent généralement pas de « S » au pluriel des mots rwandais.

² Président de l'association française « Survie » de 1988 à 1994.

³ Organisation de l'Unité Africaine, devenue depuis l'Union Africaine.

⁴ Au Rwanda, en Belgique et en Suisse notamment. La France a adapté ses lois en fonction de la résolution de l'ONU créant le TPIR pour pouvoir juger des « *actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis en 1994 sur le territoire du Rwanda* ». Loi n° 96-432 du 22 [mai 1996](#)

⁵ www.enquete-citoyenne-rwanda.org